

Arrêté N°2020/CAB/374
relatif à la fermeture des établissements scolaires
et aux préconisations à mettre en œuvre par les chefs d'établissements
dans le cadre du passage du Tour de France 2020

**La préfète de la Vienne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite agricole**

VU le Code de l'Éducation ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 ;

VU le passage du Tour de France les 9 et 10 septembre 2020 dans les communes suivantes :
Poitiers, Chauvigny, Leignes sur Fontaine, Montmorillon et Lathus Saint-Rémy ;

Considérant l'avis du directeur académique des services de l'éducation nationale ;

Considérant l'avis des chefs d'établissements privés situés sur les communes de Poitiers et de
Montmorillon;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la Vienne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les établissements scolaires publics (écoles, collèges et lycées), dont la liste figure en annexe, situés les communes de Poitiers et de Chauvigny, villes étapes de l'édition 2020 du Tour de France, seront fermés le 9 septembre à Poitiers et le 10 septembre à Chauvigny.

Article 2 : Les établissements scolaires qui ne feront pas l'objet d'une fermeture totale le 9 ou le 10 septembre à l'occasion du passage du Tour de France, seront chargés de mettre en oeuvre les préconisations indiquées en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne, sous-préfet de l'arrondissement de Poitiers, le directeur de cabinet de la préfète de la Vienne, la sous-préfète de l'arrondissement de Montmorillon, le directeur académique des services de l'éducation nationale, monsieur le Président du conseil régional, monsieur le Président du conseil départemental, mesdames et messieurs les maires

des communes traversées, les chefs d'établissements privés concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

A Poitiers, le 10 AOUT 2020

La Préfète

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal CASTELNOT', written over a diagonal line that extends from the top right towards the bottom left.

Chantal CASTELNOT

Annexe de l'arrêté n° 2020/CAS1374 du 10 août 2020 relatif à la fermeture des établissements scolaires et aux préconisations à mettre en œuvre par les chefs d'établissements dans le cadre du passage du Tour de France 2020

Tableau récapitulatif des écoles et établissements scolaires impactés en matière de sécurité, par le passage du Tour de France 2020

11^{ème} étape : Châtelailillon - Poitiers

Mercredi 9 septembre 2020

N°	Horaire de la caravane	Horaire de passage prévu	Commune	Ecoles / Etablissement scolaire	Horaire Ecole Matinée	Horaire Ecole Après-midi	Analyse de la situation	Préconisations
1	15h42	17h28	Poitiers	Ecole maternelle Porte de Paris	9:00 12:00	/	Rues bloquées à 12h30.	Avancer la sortie à 11h30
2	15h43	17h29	Poitiers	Collège Jardin des Plantes	8:20 12:15	/	Rue bloquée à 12h30. Fortes difficultés de transports	Fermeture de l'établissement aux élèves
3	15h48	17h34	Poitiers	Ecole maternelle Petit Tour	9:00 12:00	/	Rues bloquées à 12h30.	Avancer la sortie à 11h30
4	15h54	17h39	Poitiers	Lycée professionnel Réaumur	8:15 11:55	/	Rues interdites de 4h00 à 22h00 (circulation et stationnement).	Fermeture totale de l'établissement
5	15h54	17h39	Poitiers	Collège Jean Moulin	8:30 12:20	/	Rues interdites de 4h00 à 22h00 (circulation et stationnement).	Fermeture totale de l'établissement
6	15h54	17h39	Poitiers	Lycée Aliénor d'Aquitaine	8:00 12:00	13:00 18:00	Rues interdites de 4h00 à 22h00 (circulation et stationnement).	Fermeture totale de l'établissement

12^{ème} étape : Chauvigny - Sarran

Jeudi 10 septembre 2020

N°	10h05	11h50	Chauvigny	Ecole primaire Jean Arnault	8:45 11:45	13:45 16:00	Rues interdites de 6h00 à 17h00. (circulation et stationnement).	Fermeture totale de l'établissement
2	10h05	11h50	Chauvigny	Ecole maternelle La Varenne	8:45 11:45	13:55 16:10	Rues interdites de 6h00 à 17h00. (circulation et stationnement).	Fermeture totale de l'établissement
3	10h05	11h50	Chauvigny	Collège Gérard Philipe	8:35 12:30	14:00 17:00	Rues interdites de 6h00 à 17h00. (circulation et stationnement).	Fermeture totale de l'établissement
4	10h28	12h13	Leignes sur Fontaine	Ecole primaire Jean Arnault	8:45 12:00	13:45 15:45	Tracé de l'étape à 100m. Problématique sur la pause méridienne	Inviter les élèves externes à rester à l'école sur la pause méridienne. Lien nécessaire à faire avec la collectivité.
5	10h45	12h30	Montmorillon	Lycée professionnel Raoul Mortier	8:30 12:30	13:30 18:00	Tracé de l'étape à 200m.	En fin matinée, la sécurisation des abords (barrières) est souhaitable.
6	10h48	12h33	Montmorillon	Ecole primaire privée Saint Martial	08:30 11:30	13:15 16:00	Tracé de l'étape à 100m. Problématique sur la pause méridienne	Inviter les élèves externes à rester à l'école sur la pause méridienne. Lien nécessaire à faire avec la collectivité.
7	10h48	12h33	Montmorillon	Collège privé Saint-Martial	08:30 12:05	14:05 16:50		
8	10h49	12h34	Montmorillon	Ecole maternelle André Rossignol	8:30 11:30	13:30 15:45	Tracé de l'étape à 500m. Problématique sur la pause méridienne	Inviter les élèves externes à rester à l'école sur la pause méridienne. Lien nécessaire à faire avec la collectivité.
9	11h05	12h50	Lathus Saint Rémy	Ecole primaire Abel Thévenet	9:00 12:00	13:30 16:00	Tracé de l'étape à 200m. Problématique sur la pause méridienne	Inviter les élèves externes à rester à l'école sur la pause méridienne. Lien nécessaire à faire avec la collectivité.

